

34^e CONCOURS "ABBÉ JEAN-BAPTISTE CERLOGNE" 1995-96

Consorteries et collectivités locales *Entraide communautaire*

Des siècles durant, la vie dans nos régions de montagne n'a été possible que grâce à l'entraide familiale, collective et associative. Les communautés villageoises et régionales sont nées de ce tissu d'entraide et de vécu Communautaire. Les temps modernes et les facilités techniques ont peu à peu restreint l'importance jadis vitale de ces relations communautaires qui risquent de tomber dans l'oubli. Ce concours aimerait en raviver et fixer le souvenir pendant qu'il en est encore temps.

Les consorteries sont une forme d'entraide codifiée qui survit surtout grâce aux enjeux matériels qu'elle implique. Pour tous les passionnés d'histoire ce domaine est un vaste champ de recherches car il existe généralement des documents écrits. Néanmoins, des enquêtes auprès d'anciens responsables ou simples consorts, feront apparaître la vie et les mots que les papiers et les parchemins ne recèlent pas. Il ne faut pas oublier que les consorteries fonctionnaient en patois et que bien souvent les statuts et les règlements étaient rédigés selon des modèles étrangers à la communauté locale.

Les innombrables collectivités traditionnelles, bien qu'elles soient également réglementées par l'usage et la tradition, n'ont guère laissé de traces écrites. Des enquêtes auprès des personnes âgées, l'exploration de votre propre mémoire, permettront de retracer leur fonctionnement et leurs usages et mots.

Ne pas oublier qu'il s'agit d'entraide, donc pas de Sociétés sportives Ou de loisirs (foot, moto, jeu de cartes, chorale, fanfare, théâtre, clique ou autre patoisants, scouts), sauf dans le cas de l'entraide bénévole apportée par une communauté entière lors de grandes manifestations, de festivals par exemple.

Quelles consorteries connaît-on ou connaissait-on dans votre commune ?

- Alpage,
- fromagerie ou laiterie,
- étable communautaire
- ru
- four à pain
- moulin
- fontaine
- forêt
- vignoble
- chemin
- autres

De quand datent-elles ?

Ont-elles des statuts écrits ? les rechercher

Comment devient-on consort ? achat ? héritage ?

Paie-t-on une cotisation ?

Comment est-elle dirigée ? commission ? direction ? nom des fonctions et des charge-ayants

Quels sont les droits et les devoirs des membres.

Existe-t-il d'autres associations ou sociétés d'entraide semblables aux consorteries dont les règles sont également codifiées par écrit ?

- caisse Raiffeisen
- mutuelle de maladie ou accident
- association d'anciens combattants, de résistants, d'éleveurs ?
- confrérie ?
- fraternité de malades ou d'infirmes ?

Expliquer leur constitution et leur fonctionnement, les noms en patois des institutions et de leurs membres et charge-ayants.

Existe-t-il des groupements d'entraide organisés par l'administration communale ?

- pompiers
- premiers secours
- corvées de chemin, de déblaiement de la neige ?

noms et fonctionnement.

Existe-t-il de l'aide spontanée concernant toute la population communale en cas d'accidents graves ?

- Incendie
- avalanche
- inondation
- éboulement
- rupture d'aduction d'eau, d'électricité, etc...

Quelle est l'entraide traditionnelle des voisins en cas de :

- noces
- naissance
- surcharge momentanée de travail : labours, fenaison, moisson, récolte des châtaignes, cassée de noix, vendange, montée à l'alpage, etc...
- orage, longue période de mauvais temps
- vêlage
- construction d'une maison ou d'un bâtiment rural
- accident
- maladie
- décès et ensevelissement
- épizootie
- autres

Donner tous les détails :

qui est considéré comme voisin

que dit-on de ceux qui ne se conforment pas à l'usage ?

qui se charge des enfants ? du bétail ? de l'exploitation ?

qui fauche (nuit de lune) ou moissonne

qui s'occupe des repas ?

qui veille les malades ou les morts ?

Comment remercie-t-on ? repas ? boisson ? par un système de troc journée par journée ?

Quelle est l'entraide paroissiale ou communale en cas de :

- première messe
- accueil ou départ d'un curé
- construction ou réfection d'une chapelle ou église, d'une école
- fête patronale ou autre fête religieuse
- fête profane
- fête des conscrits, de la fanfare, des pompiers, etc,
- incapacité de travail prolongée d'un père ou d'une mère de famille
- impossibilité de la famille d'assumer un apprentissage ou des études

Nouvelles collectivités d'entraide :

- transport d'élèves ou de malades de familles non motorisées
- accompagnement à domicile ou dans un home de personnes âgées
- soins aux personnes âgées et infirmes garde d'animaux domestiques
- aide aux chômeurs, etc...